

UCC VTT

DOSSIER D’INFORMATIONS

# LES OBJECTIFS DE LA FORMATIONS

* **Former** et **accompagner** le stagiaire dans la **mise en œuvre** de son **projet**

## professionnel.

* Permettre aux stagiaires de **développer des compétences** pour :
  + **Concevoir un projet de promotion** pour sa structure.

## Participer au fonctionnement de la structure.

* + **Concevoir un projet pédagogique en temps scolaire.**
  + **Prendre en charge un groupe** dans des activités de pleine nature.
  + **Animer en toute sécurité** des activités d’entretien corporel.

## Assurer la sécurité d’un lieu de pratique.

* + **Assurer la sécurité des pratiquants** dont il a la charge.

# CONTENU DE LA FORMATION

* **Nombre d’heures totales : 202h** (dont **112h** en centre de formation et **90h** dans la structure

d’alternance).

* Unités capitalisables à valider au cours de la formation :
  + **OI 1 :** Mobiliser les connaissances professionnelles spécifiques à la pratique du VTT.
  + **OI 2 :** Maitriser les techniques professionnelles spécifiques à la pratique du VTT.
  + **OI 3 :** Choisir de mettre en œuvre des situations pédagogiques permettant l’apprentissage jusqu’au 1er niveau de compétition du VTT.

.

# DURÉE DE FORMATION

Le nombre d’heures est de **112h en organisme de formation** et de **80h en stage.**

# MODALITÉ D’ÉVALUATION

* **L’OI1 –** Elle est programmée en juillet, sur un rapport de stage écrit et épreuve orale de 30min maximum.
* **L’OI2 –** Elle est programmée en juillet lors du stage à la montagne sur un parcours de trial, une épreuve mécanique et un parcours de VTT d’orientation. Le lieu sera précisé aux stagiaires au dernier moment, afin d’éviter le repérage, l’échange entre eux etc., et ce afin de garantir l’authenticité des épreuves.
* **L’OI3 –** Elle est programmée en structure d’alternance en juin par une mise en situation pédagogique avec thème (public et lieu imposé au candidat) : présentation d’une fiche séance, conduite de séance, entretien individuel.

# ORGANISATION DE LA FORMATION

Un stage sera réalisé sous le tutorat de professionnels, du domaine de l’encadrement sportif **d’un niveau au moins équivalent au BPJEPS, et de niveau 4, ou d’une expérience professionnelle d’encadrement d’une durée minimale de 3 ans en VTT.**

**ATTENTION** : La structure d’alternance doit respecter les attentes de la formation dans les différents domaines d’action (possibilité d’avoir plusieurs structures, trois au maximum).

# MÉTHODES MOBILISÉES

Les méthodes pédagogiques dites « **actives** » sont privilégiées afin de mettre chaque apprenant au cœur

de son apprentissage.

Mais d’autres méthodes sont employées telles que des travaux individuels ou de groupe, des recherches d’informations, des débats, des exposés interactifs, des démonstrations, des cours pratiques, des études de cas, des cours magistraux, ou encore des mises en situation.

# ACCESSIBILITÉ

La formation est accessible aux **personnes en situation de handicap**. Les **tests d’entrée en formation**, le **cursus de formation** et les **épreuves d’évaluation certificative** peuvent être **aménagés** par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Hauts de France.

*\*Voir fiche procédure « demande d’aménagements des personnes en situation de handicap »*

# ACCÈS A LA FORMATION

* Nombre de places :22 stagiaires maximum.
* Être âgé de 17 ans au moins à la date des épreuves de sélection.

## Prérequis :

* Fournir :
  + Attestation de réussite ou d’entrée en formation d’un BPJEPS APT ou Randonnée pédestre.
  + Le PSC 1ou équivalent et son éventuelle attestation de formation continue.
  + Le certificat médical type de moins d’un an à la date d’entrée en formation indiquant la non contre-indication à la pratique et à l’encadrement des activités physiques et sportives.
* Le candidat devra joindre les attestations et justificatifs dans son dossier d’inscription.

# SÉLECTION

## Les tests d’exigences préalables (TEP) :

* + Il est obligatoire de les valider afin d’être éligible à la formation.
  + L’objectif est de **s’assurer des compétences** du candidat, et ainsi garantir à ce dernier son admissibilité à une place au sein de la formation.
  + Le (la) candidat(e) est soumis(e) aux tests techniques suivant

liés à sa pratique personnelle :

* Parcours de maniabilité.
  + Le coût financier des frais de dossier s’élève à 80€00

## Les tests de sélection :

* + Un entretien avec le jury

# DÉLAI D’ACCÈS

Le candidat doit retourner son dossier d’inscription complet, au moins 1 mois avant le passage des TEP.

# TESTS DE POSITIONNEMENT

## Objectif :

* + Proposer un parcours individualisé de formation incluant des **propositions d’allègements et/ou de renforcement de séquences de formation.** Si le candidat devait être allégé de séquences de formation, il devra toutefois se présenter aux épreuves certificatives.

## Modalités :

* + Après son inscription, le candidat recevra un **dossier de positionnement** dans lequel il sera invité à **situer ses connaissances voire compétences** à partir de son **parcours professionnel** et de ses **expériences**. L’ensemble des informations demandées dans le dossier servira de base pour les entretiens.

## Épreuve 1–Maitriser l’activité (OI1) :

* + Maitriser les principes fondamentaux de l’activité technique en « vélo tout terrain »
  + Démontrer les gestes techniques en « vélo tout terrain »
  + Analyser les paramètres de réussite des gestes techniques

## Épreuve 2 –Préparer un projet pour l’apprentissage des activités en « vélo tout terrain » (OI3) :

* + Préparer l’encadrement de l’activité ;
  + S’adapter à un contexte particulier pour proposer une activité en « vélo tout terrain » ;
  + Adapter les situations aux différents publics et aux différents niveaux de pratique ;

## Épreuve 3 –Encadrer l’activité « vélo tout terrain » en toute sécurité dans le respect des conditions d’exercices définies (OI2) :

* + Initier en autonomie lors d’une séance pédagogique de vélo ;
  + Etablir un cycle d’apprentissage en « vélo tout terrain »
  + Entretenir, préparer, réparer et régler un « vélo tout terrain » en rapport avec les activités techniques encadrées ;
  + Préparer au 1er niveau régional de compétition en garantissant au pratiquant

**La signature du document de synthèse du positionnement contractualisera le parcours de formation entre le stagiaire et l’organisme de formation.**

# COÛT DE LA FORMATION

## Frais de dossier :

* + Inscription aux TEP et sélections :**80€00**

*Remboursée en cas d’entrée en formation la même année,*

# CONTACT

**Secrétariat – Téléphone :** 09 51 73 75 55 **Mail :** [secretariat.forme@gmail.com](mailto:secretariat.forme@gmail.com)

*au sein de l’Association FORME*

## Frais pédagogique :

**Responsable pédagogique –**

**Camille BONNEAU**

**Téléphone :** 06 95 59 42 53 **Mail :** [forme.camille.bonneau@gmail.com](mailto:forme.camille.bonneau@gmail.com)

## Possibilité de prise en charge du coût de la formation via

**L’apprentissage** :se rapprocher de l’organisme de formation.

* + Financement personnel :**19€40/heure** soit **2175€** l’année
  + **Possibilité de prise en charge du coût de la formation** (se rapprocher de l’organisme)

**Association FORME – Adresse postale :** 54 Avenue de Flandre, 60190 Estrées-Saint-Denis

**Site internet :** https://associationforme-bpjeps-oise.fr

Version 1.2-18/10/2022 par CB